

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET SES CONSÉQUENCES EN FRANCE EN 2021

RÉSUMÉ

Ce bilan de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) offre une vue synthétique de l'offre, des usages et des conséquences sanitaires et sociales de la consommation d'alcool en France pour l'année 2021.

La première partie détaille l'évolution du marché, de la taxation, des prix et des volumes d'alcool consommés sur le territoire français.

La deuxième partie décrit les conséquences de l'alcool en termes de prise en charge des usagers et de sécurité routière. Les données de l'année 2021 sont mises en perspective avec celles de 2019 et de 2020 (année marquée par les mesures exceptionnelles prises pour endiguer l'épidémie de Covid 19, qui ont produit des effets significatifs sur l'offre et les conséquences de la consommation d'alcool).

SOMMAIRE

Faits marquants

L'offre et le marché de l'alcool en 2021

Une inégale taxation
des boissons alcoolisées

Des prix relatifs plus élevés
pour les vins et les spiritueux

Baisse des volumes d'alcool
entre 2019 et 2021

2	Prises en charge et accidents de la circulation routière en lien avec l'alcool	5
3	Évolution du recours aux soins liés à l'alcool	5
3	Accidents de la circulation routière en lien avec l'alcool	7
4	Sources et méthodologies	9
4	Bibliographie	9

FAITS MARQUANTS

Les volumes mis en vente sur le territoire français représentent environ 6 millions d'hectolitres d'alcool pur (AP) en 2021, répartis à 54 % sous forme de vins, à 23 % sous forme de bières et à 21 % sous forme de spiritueux (lesquels participent néanmoins le plus aux recettes fiscales). Rapporté à la population française, ce volume représente une mise à la consommation de 10,5 litres d'alcool pur par habitant âgé de 15 ans et plus, soit l'équivalent de 2,3 verres standards d'alcool par jour.

Ces éléments sont des moyennes et ne traduisent pas la répartition des quantités entre consommateurs et non consommateurs en 2021 (en l'absence de nouvelles données épidémiologiques en population adulte). Chez les adolescents, les derniers résultats de l'enquête EnCLASS 3^e de l'OFDT montrent que l'alcool est la substance psychoactive la plus diffusée même si la proportion d'élèves de 3^e n'ayant jamais bu est la plus faible jamais observée depuis 2010. Cependant, 1 élève sur 6 (16,4 %) déclare avoir connu un épisode d'ivresse au cours de sa vie (proportion similaire à celle de 2018) et 10,4 % disent avoir été ivres au moins une fois au cours de l'année passée. L'enquête qualitative ARAMIS 2, réalisée par l'OFDT en 2020 et 2021, confirme que l'alcool tient une place importante dans les sociabilités juvéniles, et que les représentations des risques restent centrées sur les conséquences immédiates de la consommation (perte de contrôle de soi, risques d'accident...).

S'agissant du recours aux soins, les séjours en structure hospitalière avec un diagnostic principal lié à l'alcool ont diminué de 7,6 % à population égale en 2021 par rapport à 2019 (41,4 séjours pour 10 000 habitants de 15 ans et plus en 2021, contre 44,8 séjours en 2019). Cette évolution résulte principalement d'une diminution des séjours pour intoxication aiguë. Une baisse des séjours pour effets à long terme de l'alcoolisation s'observe également entre 2019 et 2021 (6,1 séjours en 2021 contre 6,8 en 2019). Elle provient principalement de la diminution des séjours pour maladies alcooliques du foie, qui passent de 19 600 à 18 300 entre 2019 et 2021. Le nombre de bénéficiaires d'un traitement pour alcoolodépendance a quant à lui diminué de 6,8 % (- 13,2 % pour le nalméfène et - 10,2 % pour la naltrexone¹).

1. Le nalméfène et la naltrexone agissent comme des antagonistes des récepteurs opioïdes dans le cerveau diminuant l'envie de boire. Ils ont la particularité de pouvoir être pris de façon ponctuelle environ une à deux heures avant une occasion anticipée de boire. Ils sont indiqués pour la réduction de la consommation chez des patients dépendants qui ne nécessitent pas un sevrage immédiat.

L'OFFRE ET LE MARCHÉ DE L'ALCOOL EN 2021

Le marché de l'alcool en France est soumis à une forte concurrence internationale et aucun groupe n'est en situation de monopole sur le territoire (INSERM, 2021). Le nombre de débits de boissons alcooliques à emporter ou à consommer sur place est cependant régulé par les pouvoirs publics. La réglementation du commerce se fonde sur une classification des boissons, regroupées selon leur degré d'alcool ou les modalités de leur fabrication (art. L3321-1 du code de la santé publique). De cette classification découlent les autorisations de vente d'alcool. Elles reposent sur l'obtention d'une licence (par déclaration en mairie) pour la vente à emporter (magasin, vente à distance) et à consommer sur place (cafés, bars, discothèques, restaurants). Cette dernière catégorie rassemble 35 359 débits en 2019 (dernières données disponibles, [Insee, 2022]).

Une inégale taxation des boissons alcoolisées

Les boissons alcoolisées vendues sont classées en plusieurs catégories soumises à des taux de taxation différents (tableau 1).

Tableau 1. Taxation des boissons alcoolisées selon leur catégorie fiscale (2019-2021)

Catégorie fiscale	Type de boissons	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Vins et boissons fermentées autres que les bières	Vins tranquilles	3,82 €/hl	3,88 €/hl	3,91 €/hl
	Vins mousseux	9,44 €/hl	9,59 €/hl	9,68 €/hl
	Boissons fermentées autres que le vin et la bière	3,82 €/hl	3,88 €/hl	3,91 €/hl
	Cidres/Poirés/Hydromels	1,34 €/hl	1,36 €/hl	1,37 €/hl
Produits intermédiaires	Vins doux naturels et vins de liqueurs	47,67 €/hl	48,43 €/hl	48,87 €/hl
	Autres produits intermédiaires	190,68 €/hl	193,73 €/hl	195,47 €/hl
Bières	Bières de moins de 2,8 % vol.	3,75 €/degré/hl	3,81 €/degré/hl	3,84 €/degré/hl
	Bières de plus de 2,8 % vol.	7,49 €/degré/hl	7,61 €/degré/hl	7,68 €/degré/hl
	Petites brasseries ≤ 10 000 hl	3,75 €/degré/hl	3,81 €/degré/hl	3,84 €/degré/hl
	10 000 hl < petites brasseries ≤ 50 000 hl	3,75 €/degré/hl	3,81 €/degré/hl	3,84 €/degré/hl
	50 000 hl < petites brasseries ≤ 200 000 hl	3,75 €/degré/hl	3,81 €/degré/hl	3,84 €/degré/hl
Spiritueux	Rhums des DOM	879,02 €/hl d'alcool pur	893,80 €/hl d'alcool pur	901,84 €/hl d'alcool pur
	Autres alcools	1758,45 €/hl d'alcool pur	1786,59 €/hl d'alcool pur	1802,64 €/hl d'alcool pur
	Droit réduit bouilleurs*	879,24 €/hl d'alcool pur	893,31 €/hl d'alcool pur	901,33 €/hl d'alcool pur

Source : DGDDI, exploitation OFDT.

* Un bouilleur de cru est une personne habilitée à produire ses propres eaux-de-vie. Cette autorisation instituée dans les années 1950 (consistant en une exonération des droits de distillation dans la limite de 10 litres d'alcool pur) est en voie d'extinction.

Il existe deux modalités de taxation des boissons alcoolisées : pour les « vins tranquilles »², les vins mousseux, les cidres, poirés, hydromels, les boissons fermentées autres que les vins et les bières, ainsi que pour les mélanges de boissons fermentées additionné d'alcool distillé (produits intermédiaires), les taxes s'appliquent aux volumes (en hectolitre) de boissons alcoolisées ; pour les bières et les spiritueux, les taxes s'appliquent directement aux volumes d'alcool pur contenus dans ces boissons. Dans ce dernier cas, la taxation s'applique au degré d'alcool par hectolitre pour les bières et aux hectolitres d'AP pour les spiritueux. En raison de cette hétérogénéité, la charge fiscale à gramme d'alcool pur équivalent est ainsi très différente, les vins étant beaucoup moins taxés que les spiritueux.

Des prix relatifs plus élevés pour les vins et les spiritueux

Les prix relatifs des boissons alcoolisées continuent d'augmenter en 2021 (de 1,9 % par rapport à 2019). Les spiritueux et les vins sont davantage concernés que les bières (tableau 2). D'une manière générale, les variations des prix relatifs de l'ensemble des boissons alcoolisées restent très liées à celles du vin du fait de son poids dans le marché global.

Tableau 2. Indice des prix à la consommation des boissons alcoolisées (2019-2021)

	2019	2020	2021	Évolution 2019/2021
Spiritueux	104,1	105,8	106,7	+ 2,5 %
Vins	107,1	108,2	109,4	+ 2,1 %
Bières	104	104,1	104,6	+ 0,6 %
Boissons alcoolisées	105,3	106,4	107,3	+ 1,9 %

Source : Insee, exploitation OFDT. Indice exprimé en base 100, année de référence 2015.

Baisse des volumes d'alcool entre 2019 et 2021

En 2021, les boissons alcoolisées mises en vente sur le territoire français représentaient, en volume, environ 6 millions d'hectolitres d'alcool pur. Ce volume d'alcool se répartit à 54 % sous forme de vins, à 23 % sous forme de bières, à 21 % sous forme de spiritueux et le reste (moins de 2 %) sous forme d'autres boissons alcoolisées (cidres, porto, etc.). Rapporté à la population française, ce volume de ventes correspond à 10,56 litres d'AP par habitant âgé de 15 ans et plus (tableau 3), soit l'équivalent de 2,3 verres standards d'alcool par jour.

Les données sur les volumes d'AP par habitant sont des moyennes, qui ne traduisent ni les disparités ni la répartition des quantités entre consommateurs et non consommateurs (voir encadré sur le rappel des données épidémiologiques et d'enquêtes sur les usages). En d'autres termes, la quantité moyenne mise en vente par habitant est de 2,3 verres standards d'alcool par jour, mais tous les Français âgés de 15 ans et plus ne boivent pas cette quantité. Ces estimations reposant sur les volumes « mis à la consommation » s'accompagnent par ailleurs de marges d'incertitudes. Des boissons peuvent être vendues ou consommées sans que des taxes aient été acquittées en France (achats dans les pays frontaliers, autoconsommation des producteurs...). Réciproquement, la consommation hors de France des Français, touristes ou résidents permanents n'est pas prise en compte.

Le volume d'AP en 2021 est stable par rapport à 2020 (10,38 litres d'AP par habitant) et en diminution de 8 % par rapport à 2019. Les volumes exprimés en équivalent AP baissent pour les vins (- 11 %), les bières (- 5 %), les spiritueux (- 2 %). Depuis 2019, la vente de bière est plus importante que celle des spiritueux (relativement aux hectolitres d'alcool pur mis en vente sur le territoire), ce qui n'avait jamais été le cas depuis le début des années 1960 jusqu'en 2018.

2. Les vins tranquilles ne produisent pas de gaz carbonique à l'ouverture de la bouteille (contrairement aux vins mousseux). Leur taux d'alcool est compris entre 1,2 % et 18 % et le produit fini résulte entièrement d'une fermentation.

Tableau 3. Quantités d'alcool (litres) mises à la consommation par habitant (2019-2021)

	2019	2020	2021
Vins	6,44	5,62	5,74
Bières	2,52	2,38	2,40
Spiritueux	2,30	2,23	2,26
Total quantité alcool mises à la consommation*	11,43	10,38	10,56

Source : Insee, exploitation OFDT.

En litres d'alcool pur par habitant âgé de 15 ans et plus.

*Total incluant les cidres et produits intermédiaires.

S'agissant des canaux d'approvisionnement, l'année 2020 avait été marquée par la fermeture des circuits de consommation hors domicile, entraînant un possible report des consommations vers l'espace privé. Les ventes de vin en grande distribution s'étaient alors stabilisées tandis qu'elles étaient orientées à la baisse depuis plusieurs années. Cette tendance a repris en 2021 avec une importante diminution en volume sur le marché des vins tranquilles : 4,9 millions d'hectolitres de vins tranquilles en hypermarchés et 3,3 millions d'hectolitres en supermarchés ont ainsi respectivement été commercialisés en 2021, soit - 3,2 % et - 6,2 % par rapport à 2020 (FranceAgriMer, 2022). Cette baisse concerne tous les vins, à l'exception des vins blancs (+ 0,9 % en volume en 2021). La diminution se retrouve aussi dans les panels de consommateurs : après une année 2020 ayant entraîné une hausse de l'ensemble des indicateurs d'achat, 2021 correspond à une baisse des volumes d'achat de 9 % par rapport à 2020.

PRISES EN CHARGE ET ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE EN LIEN AVEC L'ALCOOL

Pour rappel, le nombre de décès attribuables à l'alcool en 2015 est estimé à 41 000, dont 30 000 décès chez les hommes et 11 000 décès chez les femmes, soit respectivement 11 % et 4 % de la mortalité des adultes de 15 ans et plus. Cette mortalité inclut 16 000 décès par cancers, 9 900 décès par maladies cardiovasculaires, 6 800 par maladies digestives, 5 400 par une cause externe (accident ou suicide) et plus de 3 000 par d'autres maladies : mentales, troubles du comportement, etc. (Bonaldi et Hill, 2019).

Évolution du recours aux soins liés à l'alcool

Les usagers d'alcool peuvent s'adresser à différents types de structures (hôpitaux, médecins de ville, structures médicosociales spécialisées en addictologie, associations d'entraide). L'OFDT dispose de données pour suivre les évolutions récentes des hôpitaux et des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

En structure hospitalière

En 2021, les séjours avec un diagnostic principal lié à l'alcool (tableaux 4 et 5) ont diminué de 7,6 % à population égale par rapport à 2019 (41,4 séjours pour 10 000 habitants de 15 ans et plus en 2021, contre 44,8 séjours en 2019). Cette évolution résulte principalement d'une tendance à la diminution des séjours pour intoxication aiguë, amorcée depuis le début de la décennie 2010 et qui se poursuit entre 2019 et 2021, passant de 16,8 séjours à 14,2 séjours pour 10 000 habitants. Une baisse des séjours pour effets à long terme de l'alcoolisation s'observe également entre 2019 et 2021 (6,1 séjours en 2021 contre 6,8 en 2019). Cette baisse provient principalement de la diminution des séjours pour les maladies du foie liées à l'alcool, qui passent de 19 600 à 18 300 entre 2019 et 2021 (tableau 4). Comme pour les décès par cirrhose, cette baisse est une des conséquences de la diminution de la consommation d'alcool amorcée en France à la fin des années 1960.

Tableau 4. Répartition des diagnostics alcool en structure hospitalière (2019-2021)

Catégories de diagnostics	Sous-catégories de diagnostics (et code CIM10)	Nombre de séjours en médecine chirurgie et obstétrique		
		2019	2020	2021
Intoxication aiguë	Intoxication aiguë sans complications (F100, F1000)	70 784	62 241	58 928
	Intoxication aiguë avec complications (F1001-1007)	18 421	16 591	17 131
	Intoxication aiguë, autres (F101, F109, R780, T510)	3 324	2 651	3 206
Dépendance et sevrage	Syndromes de dépendance (F102-1026)	33 151	54 294	34 327
	Syndromes de sevrage (F103-1031, F104-1041)	12 627	11 962	11 741
	Sevrage, sauf très courte durée (Z502 - sauf GHM 20Z04T)	30 811	23 895	23 671
	Sevrage, très courte durée (Z502 - GHM 20Z04T)	31 681	28 441	40 995
Effet à long terme de l'alcoolisation	Maladies alcooliques du foie (K700-704, 709)	19 603	18 950	18 343
	Pancréatite d'origine alcoolique (K852, K860)	11 550	10 768	10 566
	Maladies mentales liées à l'alcool (F105-108)	4 374	3 255	3 290
	Maladies du système nerveux (G312, G621, G721)	1 466	1 359	1 405
	Autres (E244, I426, K292)*	596	568	519
Autres	Conseil et surveillance alcoolisme (Z714)	8 177	6 082	6 799
	Syndrome d'alcoolisation fœtale et troubles assimilés (O354, P043, Q860)	42	43	51

Source : données de l'Agence technique pour l'information hospitalière, exploitation OFDT à partir du code CIM10.

*E244 : pseudosyndrome de Cushing dû à l'alcool ; I426 : mycardiopathie alcoolique ; K292 : gastrite alcoolique.

Tableau 5. Nombre de séjours hospitaliers selon les catégories de diagnostics alcool principaux (2019-2021)

Catégorie de diagnostics	2019	2020	2021
Intoxication aiguë	92 529	81 483	79 265
Dépendance et sevrage	108 270	118 592	110 734
Effets à long terme de l'alcoolisation	37 589	34 900	34 123
Autres	8 219	6 125	6 850
Total	246 607	240 607	230 972

Source : données de l'Agence technique pour l'information hospitalière, exploitation OFDT.

Personnes accueillies dans les CSAPA

Le nombre de personnes en contact avec un CSAPA pour un problème d'alcool peut être suivi à partir des informations fournies dans les rapports d'activité de ces structures. Le nombre de patients inclus dans le Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP) au titre de l'alcool/tabac était de 86 087 patients en 2020 (sur une file active de 203 078 patients). L'âge moyen des patients pris en charge est de 45 ans. Les hommes représentent 75,6 % de la file active. Concernant la position sur le marché du travail, 42,5 % ont une activité rémunérée continue et 21,4 % sont au chômage. Pour 41,5 % des personnes suivies, le niveau d'études est équivalent au BEP/CAP.

Les personnes pour lesquelles l'alcool est le produit posant le plus problème ont des profils d'usages similaires aux années précédentes : la consommation est quotidienne (52 %), avec dépendance (62,1 %) et un début d'alcoolisation datant de plus de 25 ans (49,7 %).

Bénéficiaires de prescriptions de produits d'aide au sevrage de l'alcool

Différents médicaments peuvent être utilisés pour aider les personnes dépendantes à l'alcool à se maintenir dans l'abstinence ou à réduire leur consommation. L'acamprosate³, la naltrexone, le disulfiram⁴ et le nalméfène sont des médicaments prescrits uniquement pour les personnes ayant des problèmes d'alcool, contrairement au baclofène qui est à l'origine un médicament prescrit dans une indication d'affection neurologique et qui n'a commencé à être prescrit pour le traitement de la dépendance à l'alcool qu'à la fin des années 2000. Un problème d'interprétation des chiffres se posant pour le baclofène, il n'est possible de cumuler les données que pour les quatre premiers médicaments.

Entre 2019 et 2021, le nombre de bénéficiaires d'un traitement pour alcoolodépendance⁵ d'un des quatre premiers médicaments a diminué de - 6,8 % (tableau 6). Cette baisse a surtout concerné le nalméfène (- 13,2 %) et la naltrexone (- 10,2 %). Le nombre de bénéficiaires d'un traitement de baclofène reste quant à lui relativement stable entre 2019 et 2021 (- 2,1 %) (tableau 7).

Tableaux 6. Nombre de bénéficiaires d'un traitement d'aide au sevrage d'alcool par type de médicaments (2019-2021)

	2019	2020	2021
Acamprosate	78 214	75 548	78 038
Disulfiram	15 515	14 692	14 196
Nalméfène	57 169	49 457	49 612
Naltrexone	37 095	33 907	33 293
Ensemble	187 993	173 604	175 139

Source : Open medic, ATC_5, CNAM, exploitation OFDT.

Tableaux 7. Nombre de bénéficiaires d'un traitement de baclofène (2019-2021)

	2019	2020	2021
Baclofène	174 766	168 703	171 095

Source : Open medic, ATC_5, CNAM, exploitation OFDT.

Accidents de la circulation routière en lien avec l'alcool

L'accidentalité routière a baissé depuis 2019, même si elle augmente par rapport à l'année 2020 marquée par une importante baisse des accidents et des décès en raison de la limitation des déplacements occasionnée par la pandémie de Covid-19 (ONISR, 2022).

En 2021, 5 366 accidents impliquent un conducteur alcoolisé. Tendanciellement, les accidents avec un conducteur alcoolisé sont nettement plus graves que les autres. Ceux dans lesquels un taux illégal est renseigné sont mortels à 11 % contre 4 % pour ceux dont le taux d'alcoolémie est renseigné et légal (tableau 8).

3. L'acamprosate est un médicament dont le mécanisme d'action n'est pas totalement connu. Il est prescrit pour diminuer l'envie de boire et doit être pris immédiatement après le sevrage.

4. Le disulfiram est une substance qui bloque la dégradation de l'alcool au niveau de l'acétaldéhyde, produit toxique pour l'organisme, provoquant ainsi un effet aversif. Toute consommation d'alcool se traduit par des sensations négatives (rougeurs, désorientation, nausées) et doit conduire ainsi à ne plus en consommer.

5. Aussi appelés « consommants » dans les bases complémentaires Open Medic de l'Assurance maladie.

Entre 2019 et 2021, le nombre de personnes tuées dans les accidents avec alcool baisse davantage que dans les accidents sans alcool, soit - 18,4 % contre - 1,9 % (tableau 9). En 2021, 652 personnes ont ainsi été tuées dans un accident avec alcool, ce qui représente 29 % des personnes tuées dans les accidents avec alcool connu. En extrapolant sur l'ensemble des accidents (y compris ceux où l'alcoolémie est inconnue), l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) estime que 840 personnes ont été tuées en 2021 dans un accident avec un conducteur alcoolisé, contre 1 052 en 2019.

Tableau 8. Accidents corporels et mortels de la circulation routière en lien avec l'alcool (2019-2020)

Année	Accident dans lequel au moins un conducteur a un taux d'alcoolémie illégal		Accident dans lequel tous les conducteurs ont un taux d'alcoolémie renseigné et légal		Accident dans lequel au moins un conducteur a un taux d'alcoolémie non connu et sans conducteur avec taux d'alcoolémie illégal		Ensemble des accidents	
	Nombre d'accidents corporels	dont accidents mortels	Nombre d'accidents corporels	dont accidents mortels	Nombre d'accidents corporels	dont accidents mortels	Nombre d'accidents corporels	dont accidents mortels
2019	5 821	728	34 004	1 572	16 191	750	56 016	3 050
2020	4 723	598	30 812	1 327	9 586	478	45 121	2 403
2021	5 366	589	36 912	1 549	11 262	633	53 540	2 771

Source : ONISR - BAAC 220. Champ : métropole.

Tableau 9. Nombre de personnes tuées dans les accidents (2019-2021)

	2019	2020	2021
Avec alcool	799	642	652
Sans alcool	1 665	1 387	1 633
Total taux d'alcool connu	2 464	2 029	2 285
Ensemble de la mortalité	3 244	2 541	2 944

Source : ONISR - BAAC 220. Champ : métropole.

Rappel des données épidémiologiques et d'enquêtes sur les usages

Les dernières données épidémiologiques en population adulte demeurent inchangées en l'absence de publication de nouveaux résultats en 2020 et 2021. Pour rappel, la France compte 47 millions d'expérimentateurs d'alcool, dont 43 millions d'usagers dans l'année, 9 millions d'usages réguliers et 5 millions d'usagers quotidiens. Les profils de consommations et les comportements sont très différenciés, avec une hétérogénéité qui se traduit notamment par la quantité d'alcool bue : 10 % des 18-75 ans consomment 58 % de la quantité d'alcool consommée déclarée (Richard *et al.*, 2019).

Les modalités de consommation quotidiennes en France se transforment, avec une évolution vers une pratique plus ponctuelle, mais un niveau de consommation important, particulièrement chez les jeunes adultes (Richard *et al.*, 2019). Cette tendance se retrouve aussi à l'adolescence, l'alcool restant la première substance psychoactive diffusée à cet âge. Les derniers résultats de l'enquête EnCLASS 3^e de l'OFDT (Spilka *et al.*, 2022) montrent qu'en 2021, 64,1 % des élèves en classe de 3^e avaient déjà bu de l'alcool au cours de leur vie. Cette proportion est la plus faible jamais observée à cet âge depuis 2010 (- 19 points), avec un différentiel de - 11 points entre 2018 et 2021. En d'autres termes, le nombre d'élèves de 3^e n'ayant jamais bu d'alcool a doublé,

passant de 16,8 % à 35,9 %. Cependant, 1 élève sur 6 (16,4 %) déclare avoir connu un épisode d'ivresse au cours de la vie (proportion similaire à celle de 2018) et 10,4 % disent avoir été ivres au moins une fois au cours de l'année passée.

L'enquête qualitative ARAMIS 2 (Douchet et Neybourger, 2022) confirme par ailleurs la place importante de l'alcool dans les sociabilités juvéniles. Les pratiques d'alcoolisation ponctuelle collective constituent des moments de renforcement des groupes amicaux. Elles sont codifiées, même si souvent présentées comme inconscientes et dangereuses aussi bien dans les discours préventifs que dans les propos des parents. Elles font en ce sens l'objet de régulations à la fois individuelles et collectives de la part des jeunes, qui reposent essentiellement sur des repères forgés par l'expérience personnelle d'usage. Les risques sanitaires de long terme associés à l'alcool (cancer, cirrhose, atteintes neurologiques...) demeurent néanmoins largement absents dans les discours des jeunes interrogés. Ceux-ci, tout comme leurs parents, se concentrent principalement sur les risques plus immédiats, qui prennent diverses formes. Ils abordent par exemple plus spontanément les risques d'accidents (domestiques, de voiture...) et de violences (physiques, verbales ou encore sexuelles).

Sources et méthodologies

— Les volumes d'alcool

Le calcul des volumes d'alcool, pour une année donnée, repose sur les montants des taxes perçues par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) lors de la mise à la consommation des différentes boissons alcoolisées sur le territoire national. Les volumes des différentes boissons (vin, bière, whisky...) contiennent par ailleurs des quantités variables d'alcool pur, qu'il est nécessaire d'exprimer en litres d'AP ou encore en verres standards (ou unités standards). Le verre standard contient en France environ 10 grammes d'alcool pur, soit l'équivalent de 25 cl de bière à 5°, 12 cl de vin à 12° et 3 cl de whisky à 40°.

Les volumes spécifiquement vendus dans la grande distribution sont appréhendés par le panel distributeur Infoscan à partir de l'enregistrement des sorties de caisses ; complétés par le panel de consommateurs Kantar Wordpanel exploité par FranceAgrimer.

— Prix relatifs des boissons alcoolisées

Le prix relatif indique la variation du prix d'un bien relativement au niveau général des prix. Lorsque l'indice est stable cela signifie que le prix d'un bien, ici les boissons alcoolisées, évolue au même rythme que l'inflation. L'année de référence prise dans ce bilan est 2015.

— Séjours à l'hôpital

Les données sur les séjours pour lesquels le terme « alcool » apparaît dans le diagnostic principal proviennent de l'Agence technique pour l'information hospitalière. Les différents diagnostics ont été regroupés en quatre grandes catégories : intoxications aiguës, dépendance et sevrage, effets à long terme de l'alcoolisation, autres. Les tableaux 4 et 5 donnent la correspondance entre ces catégories et les codes CIM10 inclus dans chacune d'entre elles ainsi que le nombre de séjours concernés entre 2019 et 2021.

— Patients suivis en CSAPA

Mis en place en 2005 par l'OFDT, RECAP est un recueil de données continu sur les patients venus chercher de l'aide auprès des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Il s'inscrit dans une démarche d'harmonisation des modes de collecte de données dans le champ des addictions au niveau national et au niveau européen.

— Les médicaments de maintien de l'abstinence à l'alcool ou de réduction des consommations

Les données présentées sont issues de la base Open Medic, constituée annuellement, portant sur l'usage du médicament, délivré en pharmacie de ville. Extraites du Système national des données de santé (SNDS), les données sur le médicament sont restituées au travers de la classification ATC, utilisée pour classer les médicaments selon un principe hiérarchique. Les médicaments sont divisés en différents groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et/ou leurs caractéristiques thérapeutiques et chimiques.

— L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

L'ONISR assure l'administration du fichier national des accidents de la route enregistrés par les forces de l'ordre. Les données analysées donnent le lieu à un bilan annuel sur l'accidentalité utilisé dans ce document. Ce dernier distingue notamment le nombre d'accidents ainsi que le nombre de tués (un accident mortel pouvant entraîner la mort de plusieurs personnes).

Bibliographie

Liens actifs au 22/11/2022

Bonaldi C., Hill C. (2019) La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5-6, p. 97-108.

Douchet M.-A., Neybourger P. (2022) Alcool et soirées chez les adolescents et les jeunes majeurs. *Tendances*, OFDT, n° 149, 8 p.

FranceAgriMer (2022) Ventes et achats de vins tranquilles. Bilan 2021. Montreuil-sous-Bois, FranceAgriMer, coll. Les données, 68 p.

Insee (2022) Fiche secteur 563 - Débits de boissons. Élaboration des Statistiques Annuelles d'entreprise (Ésane) - Fiches sectorielles 2019.

INSERM (2021) Réduction des dommages associés à la consommation d'alcool. Synthèse et recommandations. Paris, INSERM, coll. Expertise collective, 138 p.

ONISR (2022) La sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité de l'année 2021. Paris, Observatoire national interministériel de sécurité routière, 205 p.

Richard J.-B., Andler R., Cogordan C., Spilka S., Nguyen-Thanh V., Groupe Baromètre de Santé publique France 2017 (2019) La consommation d'alcool chez les adultes en France en 2017. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 5-6, p. 89-97.

Spilka S., Philippon A., Le Nézet O., Janssen E., Eroukmanoff V., Godeau E. (2022) Usages d'alcool, de tabac et de cannabis chez les élèves de 3^e en 2021. *Tendances*, OFDT, n° 148, 4 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mails : ofdt@ofdt.fr

marc-antoine.douchet@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-58-3

Photo copyrights : © asayenka / © Pavel siamionov (Adobe Stock)

www.ofdt.fr